PUBLIE LE
- 6 DEC. 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2011 À 20 HEURES 30

N° 6 – 176 / 2011 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE D'ALBI

L'An Deux Mille Onze, le 29 novembre 2011

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le mardi 29 novembre 2011 à 20 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Christian CHAMAYOU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Stephen JACKSON, Pierre COSTES, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean ESQUERRE, Claude COSTES, Thierry MALLÉ, David KOWALCZYK.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Alain GRIMAL, Robert PAGGI, Alain LONG, Jean-Charles BALARDY, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Eliane CARLES, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Louis BARRET, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Thierry GINESTET, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Maryse BERTRAND.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Laurence PUJOL, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Jean-Paul CALMELS, Marie-Claude DURAND, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 42

Votants (titulaires, suppléants votants) : 35

Ref. 201 501 Berger-Levrault (1012)

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 NOVEMBRE 2011

N° 6 – 176 / 2011 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE D'ALBI

Pilote : Finances et budget

Monsieur Jean-Philippe ROQUES, rapporteur,

L'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que "afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».
Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours".

Je vous propose d'attribuer à la commune d'Albi un fonds de concours d'un montant de 473 055 € portant sur les dépenses de fonctionnement des bâtiments et équipements communaux et représentant 50 % du montant total des dépenses.

Je vous demande donc d'autoriser le Président à signer la convention ci-jointe.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65, article 657341 du budget de l'exercice en cours.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Bureau Communautaire en date du 25 octobre 2011,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↳ **DÉCIDE** d'attribuer un fonds de concours à la commune d'Albi d'un montant de 473 055 € portant sur les dépenses de fonctionnement des bâtiments et équipements communaux, représentant 50 % du montant total des dépenses.

↳ **AUTORISE** le Président à signer la convention ci-jointe.

↳ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65, article 657341 du budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 novembre 2011,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

PUBLIÉ LE
- 6 DEC. 2011

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION de l'ALBIGEOIS 2

REÇU LE
05 DEC. 2011
PREFECTURE DU TARN

ANNEXE N° 6 – 176 / 2011

CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE D'ALBI

Entre

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représentée par Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du 29 novembre 2011,

ci-après dénommée "la Communauté d'agglomération",

Et

La commune d'Albi, représentée par Monsieur Olivier BRAULT, Maire-Adjoint, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 21 novembre 2011,

ci-après dénommée 'la commune",

REÇU LE
05 DEC. 2011
PREFECTURE DU TARN

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

L'article L 5216-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que "afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours".

La Communauté d'agglomération a décidé de verser un fonds de concours à la commune dans les conditions suivantes.

ARTICLE 1 :

La Communauté d'agglomération versera un fonds de concours à la commune portant sur les dépenses de fonctionnement des bâtiments et équipements communaux et représentant 50 % du montant total des dépenses.

ARTICLE 2 :

Le montant du fonds de concours est de 473 055 € pour un montant total de dépenses de 946 110 TTC et représente 50 % du montant total des dépenses.

ARTICLE 3 :

Le versement du fonds de concours sera effectué en une ou plusieurs fois sur présentation d'un état visé par le Maire.

Les factures des dépenses correspondant à l'objet du fonds de concours prévu à l'article 1 seront prises en compte à compter du 1er janvier 2011.

La demande de versement du fonds de concours pourra être effectuée jusqu'au 31 décembre 2012.

Un état récapitulatif des dépenses devra être joint à la demande de versement du solde du fonds de concours.

ARTICLE 4 :

Il est précisé que les dépenses concernées par ce fonds de concours ne bénéficient d'aucune subvention.

Le montant du fonds de concours et son pourcentage ne peuvent excéder les limites précisées à l'article 2.

Fait à Saint-Juéry, le

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,	Le Maire-Adjoint de la commune d'Albi,
Philippe BONNECARRÈRE	Olivier BRAULT